## **ADULT'SPORT**

## DESCRIPTION

La Ville de Villeneuve d'Ascq a mis en place différentes aides afin de soutenir la pratique sportive. Parmi celles-ci, le dispositif Adult'sport vise les habitants de plus de 18 ans, soit un public qui bénéficie généralement de moins d'aide que les enfants en ce qui concerne les activité sportives.

Cette aide prend en charge une partie des frais de cotisation pour être licencié sportif. A noter que des cours individuels ne peuvent faire l'objet d'une demande d'aide. Seule la licence est prise en compte.

Pour pouvoir être éligible à cette aide, le demandeur doit pouvoir justifier de revenus familiaux inférieurs à 18 000 euros par an et/ou d'un quotient familial inférieur à 8 310 euros. Le demandeur devra également participer au paiement de sa cotisation à hauteur de 20 euros minimum.



## CONTACT

Villeneuve-d'Ascq,

Mairie de Villeneuve-d'Ascq : 03 20 43 50 50

## **THÉMATIQUES**

Sport, culture, loisirs / Accès au sport

Vie locale /Vie associative

REPÈRES

7,15

